

*PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC-SAINT-JEAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON*

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, directeur général de la municipalité de Saint-Gédéon que:

- 1- Lors d'une assemblée spéciale du conseil municipal tenue le 31 janvier 2022, les règlements suivants ont été adoptés :
- 2- Règlement no 2022-509 fixant les taux de taxes foncières;
- 3- Règlement no 2022-510 fixant les tarifs de compensation pour le service d'aqueduc;
- 4- Règlement no 2022-512 fixant les tarifs de compensation pour les matières résiduelles;
- 5- Lesdits règlements sont disponibles pour consultation au bureau de la municipalité où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.
- 6- Lesdits règlements entrent en vigueur en date de la présente.

DONNÉ À Saint-Gédéon, ce 1^{er} février 2022



Dany Dallaire
Directrice générale